

ASSEMBLEE DE CORSE

2 EME SESSION ORDINAIRE DE 2024

REUNION DES 24 ET 25 OCTOBRE 2024

RAPPORT DE MONSIEUR
LE PRESIDENT DU CONSEIL EXECUTIF DE CORSE

**SUVVENZIONE ECCEZZIUNALE À GHJUVORE DI A
CUMUNA DI RUGLIANU IN QUANTU À L'IMPIANTU DI
UN'UNITÀ DI DISALINIZAZIONE**

**SUBVENTION EXCEPTIONNELLE EN FAVEUR DE LA
COMMUNE DE RUGLIANU CONCERNANT LA MISE EN
PLACE D'UNE UNITÉ DE DESSALEMENT**

COMMISSION(S) COMPETENTE(S) : Commission du Développement Economique, du Numérique, de
l'Aménagement du Territoire et de l'Environnement

Commission des Finances et de la Fiscalité

RAPPORT DU PRESIDENT DU CONSEIL EXECUTIF DE CORSE

Contexte

Malgré une ressource en eau longtemps considérée en situation de surabondance, la Corse subit d'ores et déjà les conséquences des effets d'un changement climatique particulièrement marqué, et doit faire face à des défis croissants en matière de gestion de la ressource en eau, notamment dans les régions à risques comme le CapiCorsu.

Pour autant, des solutions pérennes, pertinentes et adaptées aux difficultés réelles soulevées par le réchauffement climatique peuvent être construites en Corse par concertation avec les acteurs locaux et les territoires.

C'est là l'un des principes clés de la stratégie d'adaptation et de mise en opérationnalité de la politique de l'eau définie par la délibération n° 23/056 AC de l'Assemblée de Corse du 28 avril 2023 et le rapport du Président du Conseil exécutif de Corse associé.

La stratégie globale de la Collectivité de Corse dans le domaine de l'eau

La stratégie globale qui est exposée dans la délibération d'avril 2023 marque une évolution dans l'approche de la problématique, d'une part, par le fait qu'elle entend mener de front le rattrapage du retard infrastructurel historique sur la grande hydraulique et des opérations visant à économiser la ressource partout où c'est possible (AEP, eau agricole) et d'autre part, qu'elle intègre une nouvelle philosophie de travail avec les territoires afin de mettre en place des solutions concertées de partage, de préservation de la ressource et de créations d'infrastructures adaptées.

L'instauration d'un contrat social et écologique

Cette stratégie a également pour but d'instaurer un contrat social et écologique autour du bien commun qu'est l'eau, avec l'amélioration des connaissances (création du SIGEC), une nouvelle philosophie visant à mieux adapter le modèle de développement économique et d'aménagement du territoire en lien avec la disponibilité de la ressource, et enfin l'incitation à la sobriété des divers usages de l'eau.

La réforme de la gouvernance de l'eau sur le bassin de Corse

Au-delà, des aspects techniques et sociaux, tout comme la Chambre régionale des Comptes de Corse, la délibération de l'Assemblée de Corse a fait le constat que le partage actuel des compétences entre l'État et la Collectivité de Corse n'est pas

assez efficace. Ces deux instances, de nombreux acteurs corses du domaine, ainsi que le rapport d'information n° 1455 de l'Assemblée Nationale remis, en juillet 2023, par la commission des affaires économiques sur la gestion de l'eau recommandent de réformer le mode de gouvernance actuel pour une meilleure maîtrise de la ressource en eau.

La loi du 22 janvier 2002 fonde le cadre juridique et institutionnel de la gestion de la ressource en eau de la Collectivité de Corse. Si la loi fait de la Corse un bassin hydrographique à part, doté d'une instance de concertation (Comité de Bassin de Corse), l'île est rattachée à l'Agence de l'eau Rhône-Méditerranée-Corse. En outre, la Collectivité de Corse exerce en lieu et place des agences de l'eau et des préfets coordonnateurs de bassin une part importante de la politique de l'eau en Corse.

Pour mieux prendre en compte les particularités locales et traiter de façon plus ciblée les besoins et les enjeux de préservation de l'environnement, la création d'une agence de l'eau spécifique à la Corse favoriserait une plus grande participation et implication des acteurs locaux, tels que les collectivités locales, les agriculteurs, les acteurs socio-économiques, les associations environnementales, et les résidents.

Cette organisation permettrait une meilleure prise en compte des besoins et des préoccupations de la Corse en matière d'eau, ainsi qu'une plus grande transparence et responsabilité dans la gestion des ressources hydriques.

Se trouve ainsi également renforcée l'importance d'une gouvernance publique de l'eau, en encourageant la mise en place de ces démarches participatives, avec une vision territorialisée et durable de la gestion de cette ressource précieuse.

Son application a vocation également à élargir la mise en œuvre de Projets de Territoire pour la Gestion de l'Eau (PTGE) à l'ensemble du bassin, ce qui permettra de disposer de comités de pilotage locaux, instances de concertation locale, et de définir des priorités d'actions sur les grand et petit cycles de l'eau.

Les infrastructures, qu'elles soient sur la grande ou la petite hydraulique, seront proposées dans le cadre concerté de ces PTGE : aussi, les éléments de diagnostic et les solutions proposés devront être complets et consolidés de sorte que le plan d'actions identifie les opérations réellement nécessaires, pertinentes et partagées par l'ensemble des parties prenantes.

Le PTGE Capi Corsu lancé en 2023 fait donc figure de pilote de cette stratégie de gouvernance locale.

Situation des ressources en eau dans le Capicorsu et sur Ruglianu

Le changement climatique a pour conséquence une diminution des ressources propres des communes du Capicorsu, ainsi qu'une disponibilité de cette dernière sur une période de plus en plus courte. En couplant cette problématique à des besoins importants durant l'été, les collectivités, notamment celles situées le plus au Nord, rencontrent des difficultés majeures pour répondre à leur besoin en eau potable durant des sécheresses prolongées.

La commune de Ruglianu possède 5 captages et 4 forages actifs, les volumes produits par les sources ont tendance à diminuer (- 31 % entre 2021 et 2023).

La réserve de Stullone d'une capacité totale de 47 500 m³ permet l'alimentation en eau potable de la commune (ainsi que celle des communes voisines de Tuminu et Meria) lors des mois de juin à octobre, période durant laquelle d'une part la population augmente fortement et d'autre part les débits mobilisables des ressources diminuent et ne suffisent plus à répondre aux besoins. La réserve se remplit principalement par les ressources propres de la commune en période hivernale, ainsi que des excédents de productions de Ersa issus de la prise d'eau du cours d'eau de l'Acqua Tignese.

Selon les données de l'OEHC, la moyenne annuelle de reconstitution de la réserve était d'environ 40 000 m³. La période actuelle (2022-2024) est représentative d'une dégradation liée à un tarissement précoce des ressources avec un niveau de remplissage de la réserve de Stullone à hauteur de 25 000 m³.

L'usine de dessalement de Ruglianu, une solution d'urgence transitoire

En réponse à cette situation, la commune de Ruglianu a sollicité un soutien financier pour acquérir une usine de dessalement visant à disposer d'une ressource complémentaire pour assurer ses besoins en eau, ainsi que ceux de la commune de Tuminu.

L'unité de dessalement d'une capacité de 300 m³/jour a été mise en service le 10 octobre 2022, alors que le stock résiduel du réservoir de grande capacité n'était plus que de 1 000 m³. Elle doit permettre d'assurer le complément aux productions des forages et des sources, toujours très inférieures à la normale, et de commencer à reconstituer les stocks pour les futures années. Le lieu d'implantation est situé au sein du parking à proximité de la capitainerie du port de Macinaghju.

Un PTGE Capicorsu pour trouver des solutions pérennes et respectueuses de l'environnement

Le comité de pilotage du PTGE du Capicorsu a été installé en juin 2023, et une première version du diagnostic a été proposée en mai 2024. Les premiers éléments présentent notamment des résultats de pluviométrie, où l'on observe une différence non négligeable de la répartition spatiale des précipitations.

Une étude réalisée par le BRGM est actuellement en cours pour déterminer le potentiel en eau souterraine selon différentes localisations de Corse. Il en résulte déjà que le Capicorsu possède une potentialité en aquifère faible à très faible.

Par ailleurs, les phénomènes de contamination de l'eau souterraine prélevée par forage dans le nord du Capicorsu compromettent régulièrement sa potabilité.

Les rapports annuel et technique d'exploitation de l'OEHC sur les ouvrages d'alimentation en eau potable de la commune de Ruglianu préconisent une amélioration des réseaux d'adduction et de distribution. Du fait de l'état de vieillissement des canalisations, les différences de pressions génèrent de nombreuses casses et interventions par l'exploitant. Dans ce sens, la commune de Ruglianu finalise actuellement son schéma directeur qui définira les priorités d'actions à mettre en œuvre.

À l'issue du comité de pilote du PTGE du 15 mai 2024, les premières pistes d'actions ont été identifiées.

Des groupes de travail sont à l'œuvre afin d'identifier différents projets, notamment :

- sur la sobriété avec l'amélioration des rendements de réseaux,
- sur la définition des bilans besoins-ressources des collectivités afin de mettre en place une solidarité à l'échelle du territoire et déterminer des interconnexions et/ou ouvrages de stockages pertinents à créer,
- sur la mise en place de réutilisation des eaux usées traitées (REUT) sur une station d'assainissement à titre expérimentale.

La non-éligibilité du dessalement aux différents dispositifs de financement

L'installation de l'unité de dessalement de Ruglianu nécessite un financement important, et la commune de Ruglianu ne peut à ce jour bénéficier d'aides de la Collectivité de Corse au titre de l'accord cadre avec l'Agence de l'eau. Par ailleurs, cette unité ne s'intègre pas aux autres dispositifs existants, notamment Schéma montagne ou plan relance.

Bien que le dessalement ne soit pas une des solutions retenues à ce stade par la Collectivité de Corse dans sa stratégie définie en 2023, face à une situation climatique exceptionnelle et en l'état actuel du service d'eau de la commune de Ruglianu, l'unité de dessalement d'eau de mer apparaît comme une solution transitoire pour pallier le manque d'eau.

D'ailleurs, la multiplication de ce type d'installations en Méditerranée interpelle. La mise en place de plusieurs usines sur le pourtour méditerranéen et sur les îles : Catalogne, Maroc, Tunisie, Israël, îles grecques, ou plus près de nous, à Capraia et en Sardaigne, appelle à la vigilance et au suivi de ces expériences afin de veiller, notamment, aux conséquences environnementales de l'usage de ces technologies.

De la même façon, il est indispensable de se tenir au fait de l'état de l'art en ce domaine afin le cas échéant de ne pas se priver d'une solution possible dans le futur, quand sera établie qu'une technologie de dessalement serait moins consommatrice en énergie et sans impact environnemental en termes notamment en termes de rejet de saumure dans le milieu.

Le montant total du projet de mise en place de l'unité de dessalement de Ruglianu est de 1 233 489 € HT.

De ce fait, à titre dérogatoire, il vous est proposé d'approuver l'individualisation de cette aide pour un montant de 431 721 € concernant le programme 3144.

Le plan de financement sollicité est le suivant :

- État DETR : 431 721 €, soit 35 %
- Collectivité de Corse : 431 721 €, soit 35 %
- Commune de Tuminu : 88 539 €, soit 10 %
- Commune de Ruglianu : 177 078 €, soit 20 %

Cette subvention sera affectée dans le cadre du budget 2024.

ORIGINE : Budget 2024 (BP)

Programme 3144

Disponible.....	2 532 759 €
Montant à affecter.....	431 721 €
Disponible à nouveau.....	2 101 038 €

En conséquence il vous est proposé d'approuver l'individualisation de l'aide à la commune de Rugliano pour un montant de 431 721 €.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.